

Avis d'appel public à la concurrence

1 – Identification de l'organisme qui passe le marché	Commune de CLARENSAC
2 – Procédure de passation	Procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics
3 – Objet de l'avis	Mission SPS Mise en conformité ERP et accessibilité handicapé du restaurant scolaire maternelle et du centre de loisirs
4 – Lieu d'exécution	Restaurant scolaire et centre de loisirs Commune de Clarensac
5 – Critères de sélection	Critère unique du prix le plus bas
6 – Caractéristiques	Coût prévisionnel des travaux en phase APD : 137 713.00 € HT
7 – Date limite de réception des offres	16 Février 2015
8 – Date d'affichage	26 Janvier 2015

Marjorie ENJELVIN
Maire

